Mission de promotion de la santé en faveur des élèves

**DEMANDE DE DOSSIER MÉDICAL SCOLAIRE RENTRÉE 2025-2026**

La loi n° 202-303 du 04 mars 2002, stipule que la transmission de données médicales d’un médecin à un autre médecin doit faire l’objet d’une autorisation préalable du patient ou de son représentant légal. La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant qui le suivra durant tout son cursus scolaire, est soumise à ce principe. Nous vous demandons de bien vouloir compléter le document qui suit, et de le signer. Il sera transmis au médecin scolaire du collège ou du lycée de votre enfant afin qu’il fasse la demande de transmission au médecin de l’établissement d’origine.

NOM DE L'ÉLÈVE Prénom

Date de naissance à

Etablissement où l’élève est inscrit en 2025-2026

Lycée Technologique d’Arts Appliqués Auguste Renoir

Etablissement où l’élève était inscrit en 2024-2025

Nom de l’établissement

24, rue Ganneron

75018 PARIS

Classe

n° rue Code postal VILLE

Je soussigné(e) , responsable légal autorise le transfert du dossier médical scolaire de mon enfant au service médical de son nouvel établissement scolaire où il est inscrit en 2025/2026.

# Date : Signature :

Date de la réponse :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Dossier complet  Dossier incomplet  Dossier absent  Élève non inscrit

Nom du médecin,

cachet de l’établissement